



Communiqué

L'emplacement des 14 nouvelles classes primaires est déterminé

Saint-Hyacinthe, mardi 5 octobre 2021 — Le conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe a entériné, lors de sa séance régulière du lundi 4 octobre, l'octroi du terrain où sera érigé le nouveau bâtiment de 14 classes de niveau primaire, annoncé en juin dernier par le ministre de l'Éducation. L'édifice sera situé entre les rues Gagnon et Millet, à l'intersection de l'avenue T.-D.-Bouchard.

Cette décision arrive à l'issue de plusieurs rencontres de travail tenues pendant l'été entre la Ville et le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). Au fil de celles-ci, plusieurs possibilités ont été examinées à la lumière de critères précis, définis par règlement. S'ajoutent à ceux-ci les orientations du plan d'urbanisme de la Ville, les besoins recensés par le CSSSH en regard de son offre de services dans le secteur ainsi que la faisabilité et l'échéancier de réalisation du projet.

Si l'espace sélectionné répond aux conditions citées plus haut, cette option nécessite tout de même la transformation d'un espace vert qui héberge notamment deux terrains de soccer, utilisés tant par les citoyens que par les élèves de la polyvalente Hyacinthe-Delorme. « C'est non sans penser aux résidents du quartier et aux utilisateurs assidus de ce terrain que nous avons convenu de ce choix. Le surcroît d'élèves dans le secteur nord de Saint-Hyacinthe et le manque criant de places dans les établissements existants nous obligent à agir rapidement pour offrir un environnement d'apprentissage optimal à nos enfants. La sélection de ce terrain nous permettra de livrer ces places additionnelles dans un délai et à des coûts raisonnables. À cet égard, je remercie la Ville pour sa disponibilité et sa célérité dans ce dossier », affirme le directeur général du CSSSH, monsieur Jean-Pierre Bédard.

Le maire de la Ville, monsieur Claude Corbeil, ajoute que la construction de ce bâtiment permettra à l'ensemble de la collectivité de bénéficier de nouvelles installations. « Nous ne prenons jamais à la légère la décision de transformer un espace vert existant. Dans ce cas-ci, nous y voyons cependant un intérêt d'offrir aux jeunes familles du territoire un milieu de vie intégré où sont dispensés des services de proximité. Outre de nouvelles classes primaires, le voisinage pourra aussi profiter, en dehors des heures de classe, d'une cour d'école nouvellement aménagée ce qui vient, en quelque sorte, compenser la transformation de cet espace vert. »

Rappelons que selon la *Loi sur l'Instruction publique*, un centre de services scolaire peut requérir d'une municipalité locale qu'elle cède à titre gratuit un immeuble aux fins de la construction ou de l'agrandissement d'une école ou d'un centre. Dans le cas présent, la cession du lot 1 701 937 par la Ville représente une superficie de 7 985,90 m² et une valeur au rôle d'évaluation de 910 300 \$.

Le ministère de l'Éducation consacrera une enveloppe de 21,3 M\$ à la réalisation de ce projet.

-30-

Information : Isabelle Ricard, régisseuse aux communications
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
450 773-8401, poste 6345 | isabelle.ricard@csssh.gouv.qc.ca

Brigitte Massé, directrice des communications
Ville de Saint-Hyacinthe
450-778-8384 | brigitte.masse@st-hyacinthe.ca